

La truite de CORSE

Pesce mustrale



PROGRAMME DE GESTION





LA TRUITE DE CORSE

L'expression "la truite de Corse" représente les deux formes de truites sauvages, c'est-à-dire arrivées naturellement dans l'île (par opposition aux formes introduites par l'homme) : la corse (*Salmo trutta* de type *macrostigma*) et la méditerranéenne.

Description

Les deux taxons représentant la truite de Corse appartiennent à l'espèce "truite commune" (*Salmo trutta*) ou truite fario.

En Corse, Duméril (1858) puis Spillman (1961) ont qualifié les truites sauvages de nos rivières comme appartenant à la sous espèce *macrostigma* (forme corse) sur la base de leurs caractéristiques morphométriques et principalement leurs ponctuations.

La récente série d'analyses génétiques menées en Corse a conforté cette distinction entre la truite de Corse et les autres truites (souche de fario atlantique) et l'arc-en-ciel, qui ont été introduites par l'homme.

Écologie

La truite de Corse accomplit son cycle biologique entièrement en eau douce.

Elle se déplace entre les trois secteurs constituant son domaine vital : zones de repos, de croissance, et de reproduction.

La **truite** se reproduit en période hivernale de novembre à janvier.

Les **œufs** sont enfouis dans le substrat graveleux caractéristique des frayères.

Les **alevins** se nourrissent grâce à leurs réserves vitellines pendant une vingtaine de jours. Après cette période ils peuvent se déplacer et se nourrir.

La **truite adulte** espèce carnivore et territoriale, chasse à vue. En l'absence de petits poissons, elle se nourrit principalement de larves d'insectes, de vers, de mollusques, de petits crustacés et d'insectes volants.

Alevin MED

LES MENACES PRINCIPALES

- braconnage
- introduction de truites atlantiques qui s'hybrident avec les formes locales
- dégradation de l'habitat.



PROGRAMME DE GESTION



La
truite
de
CORSE *Pesce mustrale*



LA TRUITE DE CORSE

Un programme dédié à sa conservation



Ce plan de gestion
s'articule autour de 4 axes :

La Fédération de la Corse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et ses partenaires mènent depuis plusieurs années des programmes de conservation des truites sauvages de l'île (LIFE macrostigma 2003-2007, ...).

Pour la période 2013-2017, un plan de gestion de la truite de Corse a été validé.

RÉGLEMENTATION : PETIT RAPPEL

Captures

10 truites maximum par jour et par pêcheur, d'une taille minimale de 18 cm en rivière, et 23 cm en lac.

Mode de pêche

En première catégorie et lacs de montagne, une seule ligne montée sur une canne munie de 2 hameçons au plus, ou 3 mouches artificielles au plus.
La pêche aux vifs est interdite.

Pour plus d'infos
contacter la Fédération

04 95 23 13 32

■ **Maintenir** les populations pures dans un état de conservation favorable (surveillance des sites pour lutter contre le braconnage, interdire l'alevinage, création de réserves temporaires de pêche,...)

■ **Améliorer** la connaissance des caractéristiques et de la répartition de la truite de Corse et lancer une politique de reconquête des bassins versants (suivi des populations, analyses génétiques, relâchers de truites sauvages,...)

■ **Informier et sensibiliser** (intervention en classe avec des supports pédagogiques, réunions publiques, participation aux foires,...)

■ **Travailler** en cohérence avec les autres projets (Natura 2000, Gestion forestière,...)



PROGRAMME DE GESTION



La
truite
de
CORSE

Pesce mustrale



LA TRUITE DE CORSE

Les poissons d'eau douce de Corse

La faune des poissons d'eau douce de Corse est actuellement composée de 32 espèces :

12 sont autochtones :

la truite de rivière (méditerranéenne et corse), la blennie, l'anguille, l'épinoche, l'alose feinte, l'athérine ; ...

20 sont introduites :


Le chevaine, le gardon ; ... Ces dernières peuvent avoir des impacts sur les espèces locales et leur environnement : hybridation, transport de maladies et parasites, compétition interspécifique ; ... Aussi, le contrôle des introductions d'espèces doit s'intensifier dans les années à venir afin de garantir une gestion durable des rivières corses.

Dans ce peuplement on peut distinguer les espèces vivant exclusivement en eau douce (Holobiotique ou dulçaquicoles) comme la truite, et celles vivant à la fois dans les eaux douces et les eaux salées (amphibiotiques) comme le mulot, l'alose,....

En Corse, il existe deux espèces de truite :

■ la **truite de rivière ou fario** (*Salmo trutta*) présente dans toute l'Europe et qui est représentée dans l'île par 3 souches (corse, méditerranéenne et atlantique) ;

■ la **truite arc-en-ciel** (*Oncorhynchus mykiss*) provenant d'Amérique du Nord. Parmi ces différentes truites, deux sont présentes naturellement dans l'île : la **corse** et la **méditerranéenne**, et deux ont été introduites par l'homme : **l'atlantique** qui est élevée en pisciculture et **l'arc en ciel**.



32 espèces de poissons d'eau douce & 2 espèces de truite



PROGRAMME DE GESTION



La
truite
de
CORSE *Pesce mustrale*



LA TRUITE DE CORSE

Sites interdits à la pêche

D'autres SITES sont susceptibles d'être INTERDITS.

Les pêcheurs souhaitant plus de renseignements peuvent contacter la Fédération

04 95 23 13 32

CORSE-DU-SUD

- Ruisseau de Val d'Ese
- Ruisseau de I pozzi di Marmanu & affluents
- Ruisseau de Veraculongu
- Ruisseaux de Saint Antoine
- Ruisseau de Calderamolla
- Ruisseau de Carnevale
- Ruisseau du Chjuvone & affluents
- Ruisseau du Sambuccu
- Ruisseau le Sagone
- Ruisseau d'Erbaghju Calenchella
- Ruisseaux des Purcile & Belle Bone

HAUTE CORSE

- Ruisseau de Manica
- Ruisseau de Tartagine & affluents
- Ruisseau de E Ventose
- Ruisseau de Sorbaghja
- Ruisseau de Rancichedda
- Ruisseau de Speloncello
- Lacs de Rina

CORSE-DU-SUD

- **Ruisseau de Val d'Ese** communes de Bastelica et Ciamanacce (de la source au pont de la forêt de Punte niellu à la station de ski)
- **Ruisseau de I pozzi di Marmanu** et affluents (Marmanu et Guaddu alla macchia) (des sources jusqu'à la passerelle du GR20 sur le Marmanu) communes de Bastelica, Palneca et la forêt territoriale de Marmanu
- **Ruisseau de Veraculongu** (Cuscione) commune de Zicavu et dans la forêt territoriale du Cuscione (de la confluence avec le ruisseau de Teppa Ritonda au passage à gué)
- **Ruisseaux de Saint Antoine** (chapelle), Ciaccia, Tancolaccia, Campo Maio (affluents rive droite du Saint Antoine) et **Uccialinu** (dans la forêt territoriale de Saint Antoine) à Palneca (de la source à la confluence de ces cours d'eau)
- **Ruisseau de Calderamolla** forêt indivise des cinq communes: Frasseto, Quasquara, Zevaco, Guitera et Corrano ; lieu dit "U broncu" (de la source au pont de la forêt de Pineta)
- **Ruisseau de Carnevale** communes de Bastelica et Quasquara (de la source à la cascade "Spiscia di Carnevale")
- **Ruisseau du Chjuvone** et affluents (à Aullène), de la source à la confluence avec le ruisseau de Valda Buo

- **Ruisseau du Sambuccu** (affluent du Pisea in Alba) à Olivese
- **Ruisseau le Sagone** (Marignana) au lieu dit Fiuminale, de la source à l'Enclos des lièvres
- **Ruisseau d'Erbaghju Calenchella** à Letia
- **Ruisseaux des Purcile et Belle Bone** à Guagnu.

HAUTE CORSE

- **Ruisseau de Manica** commune d'Asco (de la source à la confluence avec l'Asco)
- **Ruisseau de Tartagine et ses affluents** depuis les sources jusqu'à la confluence avec Forcine. Commune d'Olmi Cappella
- **Ruisseau de E Ventose** commune d'Asco (de la source à la confluence avec l'Asco)
- **Ruisseau de Sorbaghja** commune de Cambia (de la source au pont de Cambia)
- **Ruisseau de Rancichedda** lieu dit Ursatori commune de Chisà
- **Ruisseau de Speloncello** lieu dit Puzatelli dans la forêt territoriale de Vizzavona et commune de Vivario (de la source au passage du sentier du Monte d'Oru)
- **Lacs de Rina** (les deux) commune de Ghisoni.

PROGRAMME DE GESTION

La
truite
de
CORSE

Pesce mustrale





PROGRAMME DE GESTION

La truite de CORSE

ACQUA D'ACELLI



CH JUVONE RIZZANESE



VAL D'ESE



PARATELLA TAVIGNANU



SANT ANTONE TARAVU



MANICA



Pesce nustrale



truitedecorse.org